

Dans le cadre de la mise en œuvre des projets de développement des sous-secteurs forêt, faune et développement durable, le ministère de l'économie forestière et du développement durable a diversifié son partenariat en marquant son adhésion à certaines initiatives, ou par la signature de plusieurs Conventions, Accords et Protocoles avec des organismes internationaux et ONG. Ce partenariat stratégique a produit des résultats très encourageants qui permettent aujourd'hui au Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable de tenir la dragée haute et relever des défis majeurs.

Le partenariat stratégique Congo – Banque Mondiale, a par exemple permis de créer sur les fonds baptismaux, un projet à effets multiplicateurs : le **Projet Forêt et Diversification Economique (PFDE)**, relatif au renforcement des capacités institutionnelles du ministère de l'économie forestière et du développement durable.

Ce partenariat avec la Banque Mondiale a également permis de mettre en œuvre le **Programme National d'Afforestation et de Reboisement (ProNAR)**, qui affiche l'ambition de planter les arbres sur un million d'hectares sur une durée de dix ans, afin de lutter contre les changements climatiques.

Pour faire face aux enjeux majeurs en termes de gestion rationnelle des ressources forestières, le ministère de l'économie forestière et du développement durable a développé un partenariat avec l'**Agence Française de Développement (AFD)** qui a engendré la mise sur pied du Projet « **Appui à la Gestion Durable des Forêts du Congo** » connu sous le vocable **PAGEF**.

Le partenariat entre le Congo (à travers le ministère de l'économie forestière et du développement durable) et l'Union Européenne a aussi connu des résultats flatteurs qui se traduisent par la signature de l'**Accord de Partenariat Volontaire sur la réglementation forestière, la gouvernance et les échanges commerciaux (APV-FLEGT)**, avec en toile de fond, la mise en œuvre des projets Renforcement du **Système National de Traçabilité (SNT)** des bois produits en République du Congo, et de l'opérationnalisation de la **Cellule de Légalité Forestière et de la Traçabilité (CLFT)**.

Au cours de l'année 2013 écoulée, le ministère de l'économie forestière et du développement durable, s'est engagé dans un processus de **révision de la législation forestière** (Code forestier) et de **formulation de la politique forestière du Congo**. Dans sa marche vers l'opérationnalisation et la finalisation de ce processus, le ministère de l'économie forestière et du développement durable bénéficie de l'appui de deux partenaires stratégiques que sont l'Agence Française de Développement (AFD) et l'Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO).

La coopération multilatérale (Allemande à travers le GIZ en partenariat avec la FAO) a permis au ministère de l'économie forestière et du développement durable de mettre en œuvre le projet « **Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale à travers la gestion durable des Produits Forestiers Non Ligneux** »).

A travers le « **Projet inventaire forestier multi-ressources en vue de l'élaboration du plan d'affectation des terres** » le ministère de l'économie forestière et du développement durable par son organe technique : le Centre National d'Inventaire et d'Aménagement des Ressources Forestières et Fauniques (CNI AF), a bénéficié de l'appui de la FAO, du FFBC et de la Banque Africaine de Développement (BAD).

Pour ne citer que ces quelques exemples, il faut préciser que près de quatre-vingt **projets**



environ sont pilotés au sein du ministère de l'économie forestière et se sont réalisés grâce à l'apport louable des **nombreux partenaires** qui, dans le cadre de la **stratégie de coopération internationale** développée par le Ministère, ont marqué leur adhésion au processus de développement du Congo dans les sous-secteurs forêt, faune et développement durable..